

LES COMITÉS DE GREVE NE SE SUBSTITUENT PAS AU SYNDICAT

« Les directions syndicales doivent-elles intervenir au cours d'un conflit ? Le travailleur sait ce qu'il veut obtenir. C'est à lui et à lui seul de décider. N'est-ce pas la vraie démocratie ? » interroge la VO (No 1420).

Cette question, dans sa formulation même est fautive. Le travailleur est pris individuellement et opposé à l'organisation syndicale.

Mais si le travailleur de tous les jours, au bistrot, dans le train ou dans l'isoloir est un individu à côté d'autres individus dans la lutte avec ses camarades il constitue une force collective. Pourquoi cette force ne serait-elle pas capable de s'organiser elle-même ?

« Si les travailleurs pouvaient d'eux-mêmes, spontanément, trouver, en toutes circonstances, les solutions justes des problèmes auxquels ils sont confrontés, ils n'auraient jamais éprouvé le besoin de s'organiser en syndicat », affirme Ségué dans le même numéro de la VO. Mais quand la grande masse des travailleurs, celle qui n'est pas syndiquée, sort de sa passivité, entre en lutte manifeste dans l'action, la conscience de sa situation et de sa force, a-t-elle besoin d'un tuteur, d'un chaperon qui aurait des droits à décider pour elle des revendications et des formes de lutte ? En Mai 68, les travailleurs ont-ils attendu les directions syndicales pour débrayer et occuper les usines ? Alors que la grève générale était effective en Mai 68, les directions syndicales ne le proclamèrent pas !

Les AG de grévistes, les comités de grève ne se substituent pas au syndicat car ce sont les instruments que les travailleurs se donnent pendant la grève pour la gérer démocratiquement et lui donner toute son ampleur. Le syndicat, lui, est l'organisation permanente de défense des intérêts quotidiens des travailleurs. En dehors des périodes de lutte, c'est du syndicat qu'émanent les propositions, car c'est dans ses rangs que se regroupent les travailleurs les plus conscients, ceux qui comprennent la nécessité d'un combat permanent, organisé, contre l'exploitation capitaliste.

En revanche, en l'absence d'une prise en charge de la grève par les travailleurs eux-mêmes, les bureaucrates syndicaux ont, eux, la fâcheuse habitude de se substituer aux grévistes, et de « gérer » la grève comme bon leur semble, c'est-à-dire comme l'entend le PCF en fonction de sa ligne politique et de ses propres intérêts.

En Mai 68, à Renault particulièrement, la fraction du PCF s'est chargée seule de l'occupation des usines. Beaucoup de grévistes étaient réduits à rester chez eux la plupart du temps. L'organisation bureaucratique de la grève, de l'occupation, réduit la mobilisation, affaiblit la force et la puissance de l'action des travailleurs.

L'ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE LA GREVE NE NAIT PAS AU SYNDICAT.

Les militants syndicaux les plus actifs, les plus dynamiques, ceux qui sont plus soucieux de développer les luttes que de les brader contre des miettes, ceux qui sont plus soucieux de respecter la démocratie ouvrière et